



COMPTE RENDU COMMISSION

"Services à la Population"

Mercredi 10 septembre 2008

Présent(e)s : Mesdames **BLASINSKI** (LES BAROCHES), **ANDRIEN**(LANTEFONTAINE), **AUDDINO** (AVRIL), **BALDO** (Avril), **BRUNETTI** (BRIEY), **COLA** (MANCIEULLES), **FANGILLE** (MANCE), **KAIZER** (LES BAROCHES), **MACIOTTA** (ANOUX), **MOREAU** (ANOUX), **MISSENARD** (LUBEY), **CASSE** (CCPB).
Messieurs **DUL** (MANCE), **HIRSCH** (MANCIEULLES), **PINNA** (CCPB).

Excusé(e)s : Mesdames **BERG** (ANOUX), **BERTIN** (LUBEY) remplacée par Mme Missenard, **MASSEROLI** (LANTEFONTAINE).
Monsieur **MOLINARI**(BRIEY).

Absent(e)s : Mesdames **THOUVENIN** (MANCIEULLES), **VANDERBROSSE** (MANCIEULLES).
Messieurs **CHERCHI** (ANOUX), **BELISSONT** (BETTAINVILLERS), **QUIQUANDON**(BETTAINVILLERS), **MIANO** (MANCE).

Ordre du jour :

- Visite du multi accueil « PINOCCHIO »
- Information sur les dossiers en cours
- Présentation du CAJT (Contrat d'animation jeunesse et territoire)
- Questions diverses

Document transmis :

- Note de présentation du contrat d'animation jeunesse territorialisée.

1. INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

1.1 Accueils périscolaires

L'ensemble des structures de notre territoire connaît une recrudescence des effectifs. Si cet état de fait conforte le taux d'occupation exigé par notre partenaire financier, la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, cela engendre en contre partie des soucis de deux ordres :

- des locaux trop exigus
- des problèmes de transport

A Avril, une solution a été trouvée pour la garderie périscolaire « Les Moussaillons ». Jusqu'alors, seul le rez-de-chaussée de l'ancienne salle polyvalente communale était exploité. Suite à des travaux réalisés cet été, une partie du premier étage sera affecté au périscolaire et ainsi pallié au manque d'espace sur la période de midi.

A Mance, le FEP Mance Loisirs cumule les deux difficultés. En attendant la construction du nouveau bâtiment, le FEP doit exercer son activité dans ses locaux habituels (Maison Scholtes) complétés d'une salle supplémentaire (Maison pour tous) mise à disposition par la commune de Mance. Se pose alors le problème du transport des enfants de Bettainvillers et Mancieulles vers le FEP. A ce jour, les enfants se rendant à la cantine, empruntent le bus du Conseil Général dédié aux transports scolaires sans participation financière supplémentaire. Si le nombre d'enfants empruntant habituellement le bus additionné à ceux du périscolaire venait à dépasser le nombre de places d'un bus (59 places), aucun autre bus ne serait affrété par le Conseil Général.

Le problème se posera dès l'ouverture du nouveau bâtiment d'une capacité de quatre-vingt places environ.

Mme Moreau évoque l'usage de vélos sur la voie verte pour les plus grands comme piste de solution.

A Briey, il existe deux périscolaires (pour les moins de six « Arlequin », pour les plus de six ans « Baladins »). Le problème de transport se pose pour Arlequin. A ce jour, 23 enfants de l'école Yvonne Imbert et 17 enfants de l'école Saint Exupéry viennent se restaurer à la garderie périscolaire. La structure dispose d'une flotte de trois trafics de six places. De nombreux voyages sont alors nécessaires pour rapatrier les enfants, le temps du repas et le temps de repos s'en trouvant par là même réduits. Un début de solution pourrait être envisagé par une modification éventuelle des horaires de sortie de classe à 11h30.

A Immonville, la garderie périscolaire « Les Troubadours » recueille les enfants scolarisés à Génaville-Les Baroches, Lantéfontaine-Immonville, Anoux et Lubey. De même, les enfants de Mairy-Mainville scolarisés à Anoux fréquentent le périscolaire. La directrice de la garderie informe la CCPB d'une demande récurrente d'inscription d'enfants de Mairy-Mainville, scolarisés à Mairy-Mainville (six à ce jour, voire plus) donc en dehors du territoire de la CCPB. Ce nombre d'enfants supplémentaire permettrait de conforter le taux d'occupation exigé par la Caisse d'Allocations Familiales. Pour autant, un second trafic serait alors nécessaire, de même qu'une animatrice sur le temps de midi. Le surcoût évalué de 6 000 à 9 000 euros, devrait incomber à la commune de Mairy-Mainville.

La commission valide la possibilité d'offrir ce service à la commune de Mairy-Mainville contre une prise en charge financière de cette dernière.

1.2 Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Depuis le mois de mars 2008, Béatrice Bernhard, l'animatrice du Relais est en arrêt maladie suite à une fracture du poignet. Les usagers étaient alors renvoyés auprès de deux autres RAM locaux (Communauté de Communes du Jarnisy, Communauté de Communes du Pays Audunois).

Toutefois, afin d'assurer un accueil personnalisé sur notre territoire, il est envisagé de recourir temporairement à une animatrice d'un territoire voisin, formée et n'effectuant pas 35h dans son RAM d'origine.

1.3 Le portage de repas à domicile

199 personnes sont inscrites au portage de repas à domicile (dont 20 personnes depuis le début de l'année). On note toutefois une baisse des commandes de repas (entre 25 et 35 repas par jour). Une enquête de satisfaction a été lancée auprès des usagers, mais cette dernière n'a pas permis d'expliquer cette diminution. Ni le tarif, ni la qualité des repas n'ont été mis en cause. Quelques disparités entre le menu annoncé et le repas livré, un manque de féculents.....

Par ailleurs, notre délégataire de service public, Cyril Claren, gérant de la société « Les chemins gourmands » a fait part à la CCPB de la nécessité impérieuse, pour la bonne gestion de son entreprise, d'augmenter le coût du plateau repas de 30% eu égard notamment à l'augmentation des denrées alimentaires, du carburant..... La CCPB attend le rapport d'activité contractuellement du par le délégataire de service public (délégation signée entre la CCPB et « Les chemins gourmands » en mai 2007 pour une durée de trois ans) pour permettre aux élus de se positionner.

2. PRESENTATION DU CONTRAT D'ANIMATION JEUNESSE ET TERRITOIRE (CAJT)

Le Contrat d'Animation Jeunesse Territorialisée est un dispositif émanant de la politique Jeunesse et Territoire du Conseil Général de Meurthe et Moselle. Il a pour objectif de soutenir sur trois ans un projet global d'animation en faveur des jeunes. Ce projet est issu d'un diagnostic participatif concerté avec les différents partenaires dudit territoire.

Un animateur local, embauché par une des cinq fédérations reconnues, assurera la mise en place du projet défini en lien direct avec les associations.

Une convention triennale est donc signée entre le Conseil Général, le Conseil Régional, une fédération d'éducation populaire et une collectivité déterminée (commune ou communauté de communes).

Le suivi du projet sera assuré par un comité de pilotage et un comité de suivi des actions.

3. QUESTIONS DIVERSES

Arnaud Pinna rappelle aux membres de la commission, la réunion de présentation de l'U2AF 54 (Union des Associations d'Aide à la Famille de Meurthe-et-Moselle). Cette association prestataire d'aide à domicile auprès des familles a choisi de renforcer sa présence sur le territoire de Briey.

L'U2AF 54 est issue de la fusion en 2007 de quatre associations du département (AMF 54 Nancy, AFAD Nancy, AFAD Longwy, ADMR service TISF).

Elle met en œuvre trois missions essentielles :

- Aider les familles à assurer la prise en charge du foyer dans certaines circonstances (grossesse, naissance, famille nombreuse, hospitalisation d'un parent ou d'un enfant.....
- Aider les familles dans leur fonction parentale en développant des activités éducatives au domicile ou dans des structures ad hoc (ex : lieu d'accueil parents enfants).
- Evaluer globalement les besoins des personnes âgées du régime général peu dépendantes.

L'U2AF 54 est constituée de 165 salariés, essentiellement des professionnels diplômés qualifiés (TISF : techniciennes d'intervention sociale et familiale).

Directeur Général : Mourad MEGHIRA

U2af54@orange.fr

Tél : 03.83.40.33.53